

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

COLOMBIER LE JEUNE

SEANCE DU 23 JANVIER 2019

L'an deux mil dix-neuf et le vingt-trois janvier, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire

Etaient présents : Mme BELLIN Béatrice, M. BELLIN Mickaël, M. BOSC Laurent, Mme COMTE Delphine, M. DESPESSE Joël, M. DESPESSE Pierre, M. LONGEROCHE Jean-Michel, M. MOUNIER Serge, M. NODON Henri, M. PERNIN Alain, M. PERRIN Anthony, M. PEYRARD Sébastien, Mme SERRETTE Nadine

Étai(ent) excusé(s) : Mme FOUREL Katia

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : M. LONGEROCHE Jean-Michel

01-19 TRAVAUX DE TAILLE ET ELAGAGE

Madame le Maire présente au conseil les devis pour la tailles des haies au monument aux morts, au terrain de tennis, à la mairie et au cimetière ainsi que l'élagage des platanes place de la mairie de l'entreprise GREG EN VERT pour un montant 2 844 € TTC, de l'entreprise SAS TROUNAIRE pour un montant de 3 168.00 € TTC et de l'entreprise Jean-Luc MALOSSE pour un montant de 2 412.00 € TTC.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

Choisit l'entreprise Jean-Luc MALOSSE pour un montant de 2 412.00 € TTC

Charge Mme le Maire de faire exécuter les travaux.

02-19 PROJET DE REHABILITATION DE L'ESPACE SPORTIF ET LOISIRS (actualisation plan financement et échéancier réalisation et financement)

Madame le Maire rappelle la délibération n° 06-2018 du 08/03/2018 sur le projet de réhabilitation de l'espace sportif et de loisirs et présente au conseil municipal l'échéancier prévisionnel de réalisation et financier réactualisé. Le coût provisoire de ce projet s'élève 650 000 € HT.

Le plan de financement serait le suivant :

Coût total : 650 000 € HT

DETR : 195 000 €

REGION : 65 000 €

DEPARTEMENT : 150 000 €

FAFA : 20 000 €

CNDS (Ministère des sports) : 20 000 €

COMMUNE (Fonds propre) 200 000 €

L'échéancier de réalisation de ce projet sera le suivant :

- Consultation maîtrise d'œuvre (Mars 2019)
- Consultation des fournisseurs et entreprises (Juillet 2019)
- Début des travaux (novembre 2019)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

Approuve le nouveau plan de financement du projet de réhabilitation de l'espace sportif et de loisirs.

Décide de solliciter une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), au Département de l'Ardèche et à la Région Rhône Alpes Auvergne.